

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-7659 / 101700
Bandi SA, 2852 Courtételle
décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
12.02.2006–11.02.2009 (Renouvellement/modification)
- 06-7757 / 100835
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis
Centre Alplan - M.Matter
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
54 H
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement/modification)
- 06-7776 / 100836
Alcan Aluminium Valais SA, 3960 Sierre
ATI Plate-Shop S16 - 18
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
54 H
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (sans alternance) (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-7565 / 101691
Préci-Dip Durtal SA, 2800 Delémont
atelier de décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 06-7777 / 100835
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis
ATI Plate-Schop S21
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-7291 / 100591
Zwahlen et Mayr SA, 1860 Aigle
tubes Inox et tubes Etirés
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H
22.01.2006–21.01.2009 (Renouvellement)
- 06-7615 / 100035
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont
SioX (développement, production et maintenance)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 05-7290 / 100591
Zwahlen et Mayr SA, 1860 Aigle
tubes Inox et tubes Etirés: profilage - four étirage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
22.02.2006–21.01.2009 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

21 février 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail